Notice d’utilisation Point d'ancrage

pour tous types d'applications

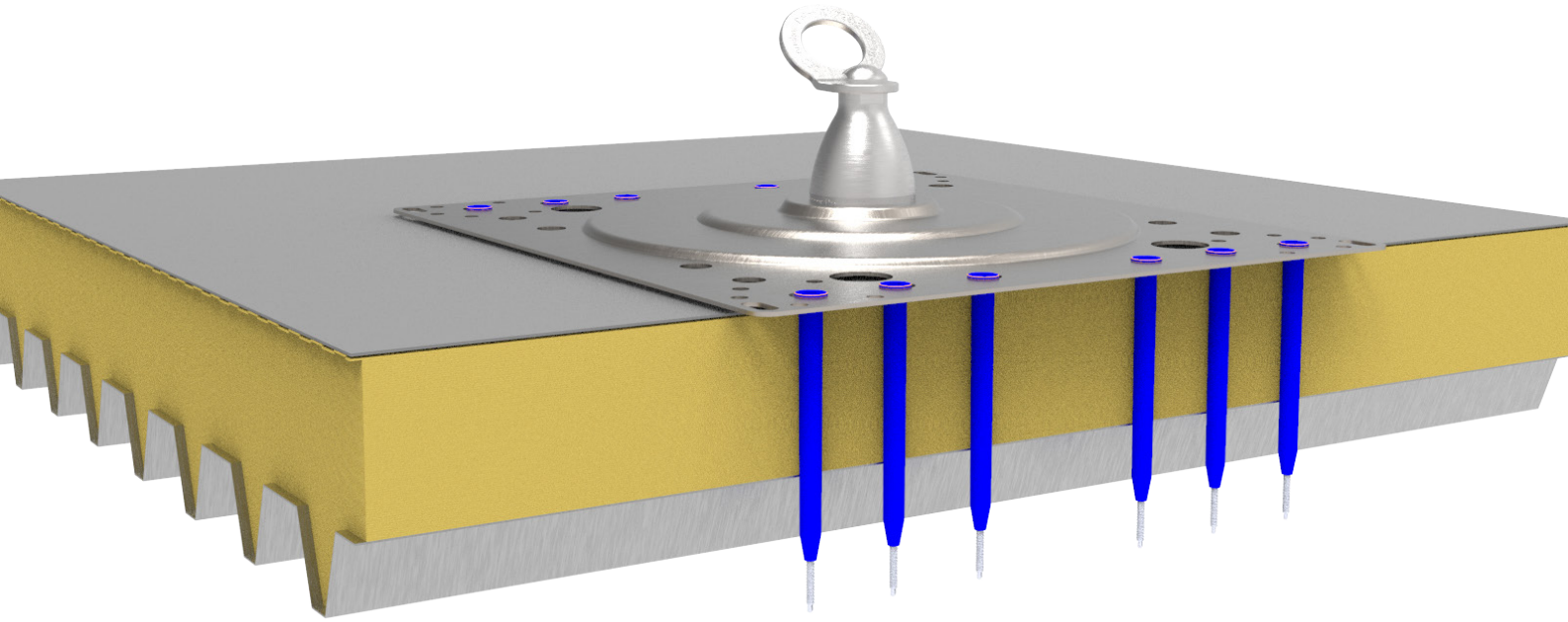

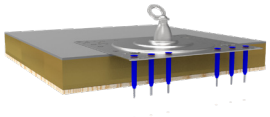

Point d'ancrage

Introduction

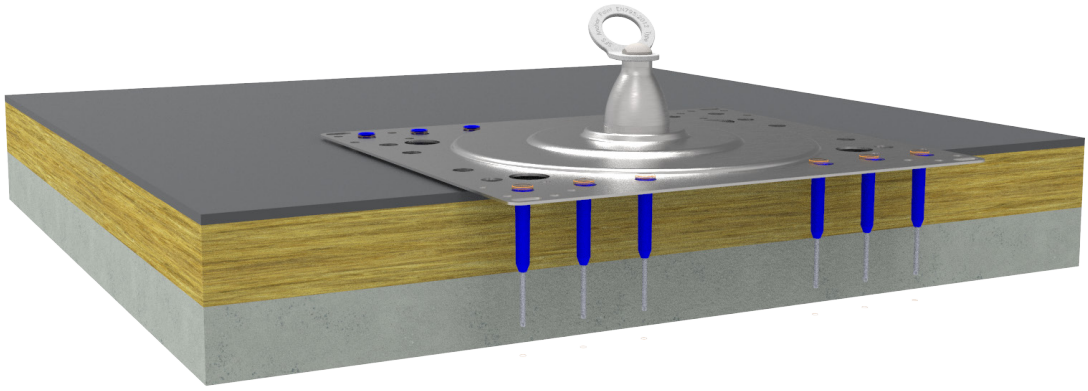

Les ancrages SFS peuvent être installés très rapidement et facilement sur des toits plats bitumineux, en membrane synthétique type PVC ou avec étanchéité liquide et son compatibles avec de nombreux équipements d'origine.
Une fois l'installation terminée et approuvée par un installateur compétent, une multitude d'équipements de protection individuelle (EPI) peuvent être attachés au point d'ancrage pour limiter le risque de chute en hauteur.

Les restrictions suivantes s'appliquent à l'utilisation des points d'ancrage SFS :

- un point d'ancrage SFS doit être utilisé par un seul utilisateur
- les points d'ancrage SFS ne doivent jamais être utilisés pour l'escalade, le levage ou la descente en rappel
- Comme pour tous les produits SFS, les utilisateurs doivent être formé à l'utilisation du système et au port des E.P.I. de 3ème catégorie.

Tout EPI ou accessoire de ligne de vie temporaire fourni par un tiers et non fabriqué par SFS doit être adapté à la protection contre les chutes. Veuillez vérifier auprès du fournisseur ou du fabricant de l'équipement que ces accessoires sont conformes aux normes européennes en vigueur. SFS décline toute responsabilité en cas de défaillances ou non respect de ces précautions élémentaires.

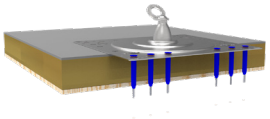

Point d'ancrage

Conception, entretien & durée de vie

Travail en hauteur

Le positionnement et l'installation d'un point d'ancrage dépendent de la situation sur le chantier et de l'utilisation prévue.
SFS respecte le bon ordre des mesures de contrôle lors des travaux en hauteur. Cela comprend la mise à disposition d'équipements de travail pour prévenir les chutes, les amortir ou en limiter les conséquences.
Par conséquent, SFS recommande qu'un utilisateur qui travaille en hauteur soit toujours attaché à un système de ligne de vie.
De même, des évaluations des risques appropriés et les méthodes détaillées doivent être mises en place avant qu'un ou plusieurs utilisateurs ne réalisent une activité où il y aurait un risque de chute.

L'installation du point d'ancrage SFS doit être correctement réalisée en fonction des besoins et de l'utilisation. Il est également essentiel que l'utilisateur tienne compte de la déflexion de la ligne de vie, de la hauteur du bâtiment, des obstacles éventuels, de la taille de l'utilisateur et de toute extension liée à l'EPI de l'utilisateur.
L'installateur devra se reporter du manuel d'installation des E.P.I. et/ou des ligne de vie temporaire fabriqués par des tiers à chaque instant, SFS déclinant toute responsabilité en cas de défaillance ou non repect de nos préconisations élémentaires.

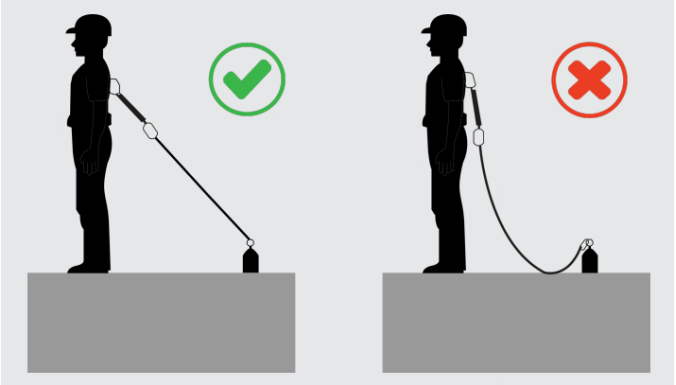

Travaux en retenue

Si le travail en hauteur ne peut être évité, la solution la plus sûre consiste à placer le ou les utilisateurs dans un dispositif de sécurité. Le fait de maintenir le ou les utilisateurs dans un dispositif de retenue élimine le risque de chute.
La protection de l'utilisateur (ou des utilisateurs) par un dispositif de retenue dépendra de deux longueurs clés : Longueur de la longe (A) et position par rapport à la zone dangereuse (B).

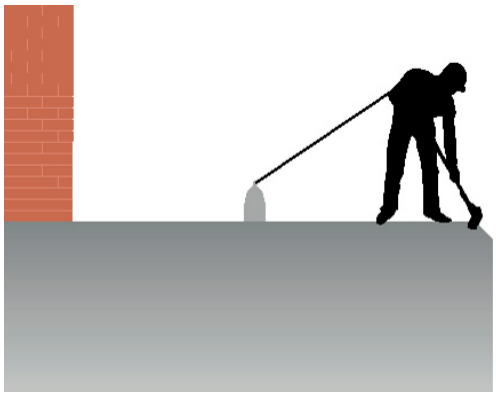

Lors du positionnement d'un ancrage SFS, l'installateur doit prendre en compte les éléments suivants :

- longueur de la longe (A)
- la position par rapport à la zone dangereuse (B).

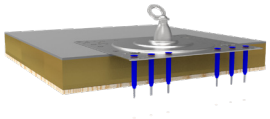

Point d'ancrage

Conception, entretien & durée de vie

Procédure d'inspection

Avant d'utiliser le point d'ancrage SFS, vérifiez les points suivants:

- Signes évidents de dommages au point d'ancrage et à la
- toiture environnante
- Contamination chimique
- Attaches et accessoires desserrés
- Modifications des bâtiments ayant entraîné une réduction de
- la hauteur de chute
- La déformation du point d'ancrage qui peut résulter d'un
- incident antérieur
- Déformation de l'attache pivotante "anneau 360°"

Entretien & réparation

Hormis la nécessité d'un examen périodique, les points d'ancrage SFS ne nécessitent généralement que peu d'entretien.
Tous les
composants utilisés dans le point d'ancrage SFS sont en acier inoxydable 304 et comportent ainsi une excellente résistance à la corrosion.
Pour toutes interrogations concernant les limitations de garantie SFS en ce qui concerne les environnements agressifs, comme les applications marines ou les milieux chlorés, se référer au document référent. SFS n'accepte aucune responsabilité au-delà de celles convenues avant l'installation.
Selon le type de toit plat, la membrane au niveau de la platine peut être sujette à des exigences prescrites par le fabricant. Il est conseillé d'enlever toute accumulation de débris ou de mousses et d'algues qui pourraient se développer avec le temps (vous référer aux directives du fabricant équipementier pour ces informations).

La réparation d'un point d'ancrage SFS est expressément interdite en raison de la nature et de l'utilisation prévue pour le produit.
En cas de doute, adressez-vous toujours à votre service clientèle SFS. SFS décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de ce produit.

Garantie

Toutes les protections contre les chutes vendues au sein du groupe SFS bénéficient d'une garantie standard de 12 mois sous réserve d'une «utilisation conforme». Dans les cas où les clients recherchent un confort supplémentaire, une extension de garantie peut être demandée. Elle doit être enregistrée par l'installateur du système dans les 3 premiers mois de l'installation. La durée de la garantie varie entre 1 et 24 ans, voire plus, en fonction des conditions et des spécifications du projet.

Un questionnaire préalable au contrat, portant sur l'utilisation du bâtiment et la proximité de produits chimiques ou d'environnements côtiers, sera exigé. Toutes les garanties sont soumises à la fréquence des inspections et au renouvellement de la certification du système par un installateur SFS SII agréé.

La garantie SII de SFS couvre tous les systèmes installés sur les profils de toit trapézoïdaux, les joints debout et les toits plats. La gamme de protection antichute est fabriquée à partir de composants en acier non ferreux et en acier inoxydable. Elle a une durée de vie qui dépasse celle du bâtiment lui-même. Les conditions générales couvertes par nos assureurs sont disponibles sur demande.

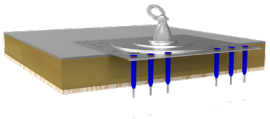

Point d'ancrage

Vérification avant utilisation

Documentation & certificat
Les informations spécifiques au Dossier d'Ouvrages Éxécutés (D.O.E.) doivent être communiquées avant l'utilisation du système aux utilisateurs.

Cette dernière permet de s'assurer que le ou les utilisateurs comprennent parfaitement et ont accès aux informations suivantes :

- coordonnées du client
- nom du projet
- adresse
- implantation & plan du ou des systèmes antichute (panneau sur site recommandé)
- description & objectif du système : types, zones de maintenance de la toiture concernées, localisation, donne accès à..., points d'accès
- signalétique en place
- certification de système valide et date de mise en service (achèvement de l'installation)
- nombre maximal d'utilisateurs autorisés à utiliser le système
- enregistrement des E.P.I.
- notice d'utilisation du ou des systèmes
- évaluation des risques
- plan de sauvetage.

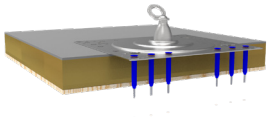

Point d'ancrage

Journal d'utilisation

Nom et coordonnées de l'opérateur	Date de l'utilisation	Commentaires

SFS Group, spécialiste fabricant de fixations pour l'enveloppe du bâtiment, toitures, façades, protection antichute, menuiserie, structure bois.
Plus d'informations sur notre site : https://fr.sfs.com/applications/fixations-vis-protections-antichute

Contact Protection antichute
Pascal Gonon
M +33 6 07 82 78 62
pascal.gonon@sfs.com

SFS Fall Protection System - South-West Europe
39 rue Georges Méliès, FR-26902 Valence Cedex 9